

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20170704-n°13-2

Séance du 4 juillet 2017

Date de la convocation du Conseil : 28 juin 2017

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix sept, le 04 juillet, à 20H30, le Conseil Communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 28 juin 2017, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Moussa DIARRA, Philippe HOUILLON, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Cédric LAPERTEAUX, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Claude MATHON, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Christophe SCAVO, Gérard SEIMBILLE, Hervé TECHER, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Alain RICHARD ayant donné pouvoir à Christophe SCAVO, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Maryse GINGUENE ayant donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Yannick MAURICE ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Anne FROMENTEIL ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Daniel BOUSSON ayant donné pouvoir à Françoise COURTIN, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Béatrice BREDA ayant donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE, Daniel DIGNE ayant donné pouvoir à Abdelmalek BENSEDDIK, Marc DENIS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN.

ABSENTS :

Isabelle DUCHET, Régis LITZELLMANN, Béatrice MARCUSSY, Eric NICOLLET, Thierry SIBIEUDE, Mohamed Lamine TRAORE, Alexandra WISNIEWSKI, Malika YEBDRI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique LEFEBVRE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: **12 JUIL. 2017**
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 05-2017

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BOIS D'ATON À COURDIMANCHE : PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R 311-7 et R.311-8 du Code de l'Urbanisme relatif au dossier de réalisation des ZAC et à l'approbation du programme des équipements publics,

VU l'article L.122-1 et R 122.5 du Code de l'environnement,

VU, le Schéma de Cohérence Territoriale de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011

VU, sa délibération du 4 avril 2006, prenant l'initiative de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois d'ATON, (ex ZAC de la Touffe),

VU sa délibération du 13 février 2007, approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois d'ATON, (ex ZAC de la Touffe),

VU sa délibération du 4 octobre 2016 approuvant les modalités de concertation préalables et prenant l'initiative pour modifier le dossier de création de la ZAC du Bois d'Aton,

VU sa délibération du 30 mai 2017 approuvant le bilan de la concertation préalable,

VU sa délibération du 4 juillet 2017 approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC du Bois d'Aton, et le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2017,

VU le rapport d'Emmanuel PEZET invitant le Conseil à se prononcer sur le projet de Programme d'Equipements Publics,

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement « ZAC du Bois d'Aton » consiste à construire un nouveau quartier au cœur du territoire de Courdimanche, sur des terrains appartenant à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et à la commune de Courdimanche,

CONSIDERANT que le programme global des constructions est évalué à environ 23 000 m² de Surface de Plancher (SDP) soit environ 300 logements,

CONSIDERANT que le projet de programme des équipements publics de la ZAC, comprend :

- l'ensemble des voiries, réseaux et espaces publics internes au nouveau quartier de logements et le renforcement des réseaux nécessaires,
- l'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales,
- l'aménagement des espaces paysagers connexes au nouveau quartier: boisements écologiques et bocages de lisières,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le Projet de Programme des Equipements Publics de la ZAC du Bois D'Aton, tel que ci-annexé.

n°20170704-n°13-2

2/ AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure administrative.

3/ DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité définies à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Dominique LEFEBVRE

ZAC du Bois d'Aton à Courdimanche

Dossier de réalisation modificatif

Projet de Programme des équipements publics

Le projet de Programme des Equipements Publics prévu au dossier de réalisation financé intégralement dans le cadre du bilan comprend les équipements suivants :

Ouvrages et équipements publics	Maître d'ouvrage	Financier	Gestionnaire
Ensemble des voiries internes y compris le raccordement au boulevard de la Crête	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	Courdimanche
Réseaux et renforcement éventuels	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	Courdimanche CACP Concessionnaires (CYO/SIARP/ENEDIS/ORANGE)
Aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	CACP
Espaces publics internes (venelles, placettes, mobilier urbain)	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	Courdimanche
Espaces publics internes (éclairage et BAVES)	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	CACP
Espaces paysagers connexes : Bois pédagogique bocages de lisières	Aménageur	CACP (concession d'aménagement)	Courdimanche

La commune de Courdimanche fera réaliser les équipements publics hors bilan de ZAC suivants :

- Un terrain de football de 11 000 m² de gazon synthétique
- Deux courts de tennis couverts de 3 500 m² et deux courts de tennis non couverts.

Secrétariat Général

Affaire suivie par Hélène COUVE-BONNAIRE

Tél. : 01 34 41 91 04

Courriel :

helene.couve-bonnaire@ceryypontoise.fr

CBH n° 31289

RAR n° 2CM6 88787145

Madame Elvira JAOUEN

Mairie de Courdimanche

Rue Vieille Saint Martin

95800 COURDIMANCHE

Le 12 JUL. 2017

Objet : Notification de la délibération n° 13.2 du Conseil communautaire du 4 juillet 2017 – Développement urbain – Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois d'ATON – projet de programme des équipements publics de la ZAC.

Madame la Maire,

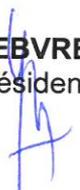
Je vous prie de trouver ci-joint, à titre de notification, un exemplaire de la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2017, enregistrée par la Préfecture de Cergy le 12 JUL. 2017

Je vous remercie de bien vouloir procéder en Mairie à l'affichage, pendant un mois, de cette délibération et m'adresser en retour le certificat d'affichage correspondant.

Conformément à l'article R.311-5 du Code l'Urbanisme, l'affichage devra préciser que le dossier correspondant peut être consulté en Mairie de Courdimanche ainsi qu'à l'Hôtel d'agglomération.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique LEFEBVRE
Président



PJ : -Délibération du Conseil communautaire n°13.2 du 4 juillet 2017
-Projet de programme des équipements publics.



Nos références :

1993903/1 /425912 / COMR44/ /G5 - Avis divers

Vos références :

CTE D'AGGLO - CERGY PONTOISE
PARVIS DE LA PREFECTURE B.P. 80309
95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans **Le Parisien** (édition 95), rubrique **ANNONCES LEGALES** le 17.07.2017

Fait à Saint-Ouen, le 12/07/17,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51

Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

Annonce



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

COMMUNE DE COURDIMANCHE

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
(ZAC) DU BOIS D'ATON – PROJET DE
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LA ZAC

**Par délibération n°13.2 du 4 juillet
2017, le Conseil communautaire de la
Communauté d'agglomération de Cergy-
Pontoise a approuvé le projet de
programme des équipements publics
de la ZAC du Bois d'Aton.**

En application de l'article R311-5 du code
de l'urbanisme, la délibération susvisée a
été transmise en Préfecture de Cergy le **12
juillet 2017** et est affichée pendant 1 mois
à l'Hôtel d'agglomération et à la Mairie de
Courdimanche.

Le dossier correspondant est consultable
sur demande à :

. l'Hôtel d'agglomération – Parvis de la
Préfecture CS 80309 – 95027 CERGY
CEDEX

. la Mairie de Courdimanche – Rue Vieille
Saint Martin – 95800 COURDIMANCHE